N° 1284 DIMANCHE 13 MAI 1866 10me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE. COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 » francs par an. » » 14 » » six mois. » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 12 Mai 1866.

BULLETIN.

Depuis mardi, nous avons reçu des nouvelles importantes que nous allons énumérer par ordre de dates. Mentionnons d'abord la tentative d'assassinat dont M. de Bismark a été l'objet. Dans la journée du 7 mai, à 5 heures de l'après-midi, M. de Bismark revenait de travailler avec le roi et rentrait à pied à son hôtel, lorsqu'il a été brusquement assailli par un jeune homme, élégamment vêtu. L'assassin tira deux fois par derrière sur M. de Bismark, avec un révolver à six coups, sans l'atteindre. Le ministre se précipita sur l'agresseur qui, dans la lutte, tira encore trois coups contre lui, mais finit par être maîtrisé et arrêté par le ministre même.

Sur les cinq coups de feu tirés par l'assassin, aucun n'a porté. M. de Bismark a reçu seulement dans la lutte une légère contusion et ses habits ont été déchirés. Il y a vraiment, dit un de nos correspondants, quelque chose de providentiel dans un tel concours de circonstances.

L'assassin est un jeune homme de 22 ans, nommé Blind et beau-fils du réfugié politique Charles Blind.

Aussitôt que l'évènement a été connu, la population de Berlin a manifesté sa réprobation avec une vivacité que constatent toutes les dépêches. Il y a eu dans la soirée du 7 une grande manifestation sous les fenêtres de M. de Bismark, afin de lui témoigner la joie qu'on éprouvait de l'avoir vu échapper aux balles meurtrières de l'assassin. Ce dernier, qui est mort dans la matinée du 8, des suites des blessures qu'il s'était faites au larynx, n'aura pas la douleur pourtant méritée d'apprendre les détails de cette ovation; mais cette ovation ne peut manquer d'avoir des conséquences sur la politique prussienne qui arrive à sa période extrême, celle de l'action. La confiance du roi Guillaume dans son ministre, n'en pourra qu'être accrue.

La Diète germanique a adopté, par dix voix contre cinq, la proposition de la Saxe invitant la Prusse à faire des déclarations *rassurantes*.

Un décret, publié par le *Moniteur prussien* du 9 mai, prononce la dissolution de la Chambre prussienne.

Le discours prononcé par l'Empereur à Auxerre est commenté par toute la presse étrangère. Le *Times* le considère comme une déclaration de guerre. Le *Nouveau Fremdenblatt* parle avec calme, et ce calme contraste avec les craintes qui se laissent entrevoir dans les appréciations de quelques feuilles d'outre-Rhin. « On a l'habitude en France, dit la feuille viennoise, et il serait à désirer que tout autre Etat suivît de pareils errements, de ne réclamer du pays une grande action qu'en arborant l'étendard d'une idée. L'idée qui correspond à la situation européenne d'aujourd'hui, ne peut être autre pour la France que la révision des traités de 1815. L'Autriche n'a rien à perdre à cette révision, car 1815 ne lui a rien apporté. Au contraire, la révision pourrait devenir la base d'une alliance entre l'Autriche et la France. »

Quant aux journaux italiens, ils croient trouver, dans la déclaration de Napoléon III, une nouvelle garantie pour le complément de l'unité de leur pays :

« Nous avons la confiance, dit l'*Italie*, que l'Italie se suffira à elle-même, et qu'à l'aide de ses propres soldats, elle saura non-seulement défendre son unité nationale, mais encore la compléter. Il n'en est pas moins vrai qu'il est bon d'avoir l'assurance qu'on peut compter sur la sympathie de la France. Or, cette assurance, nous l'avons par la seule raison que notre existence nationale est la plus éclatante négation de ces fameux traités dont la France et l'Empereur ne peuvent entendre même prononcer le nom. »

Quoiqu'il en soit de ces appréciations, les évènements semblent en voie de précipiter leur cours : Une dépêche de Stuttgard, 11 mai, nous annonce la convocation, pour le 23 de ce mois, des chambres wurtembergeoises, et la concentration, à Müslacher, du 8e corps d'armée fédérale. — On dit même que la Diète va ordonner la mobilisation de toute l'armée fédérale.

D'après les dernières lettres d'Italie, Garibaldi serait placé à la tête de 20 bataillons de volontaires, et le ministre de l'intérieur aurait les pleins pouvoirs déjà conférés par la Chambre au ministre des finances.

En Russie, les préparatifs militaires se poursuivent sur une grande échelle.

Il se confirme qu'en cas de guerre notre corps d'occupation à Rome prendra le nom de corps d'observation et qu'il ne sera pas ramené en France.

Un journal prétend que des bâtiments de transport ont reçu l'ordre de se rendre à Marseille et que la Compagnie des chemins de fer de Lyon-Méditerranée a été invitée à se tenir prête à convoyer des troupes. Il n'est pas besoin de diriger sur Marseille des bâtiments de transport, attendu que ce port en est constamment pourvu. Quant au chemin de fer de Lyon, on s'est borné, il y a une quinzaine de jours, à lui rappeler officieusement qu'une des clauses de son cahier des charges l'oblige à avoir constamment un matériel suffisant pour le transport des troupes.

Hier, à la dernière heure, le bruit courait à Paris que la France et l'Autriche négociaient une cession éventuelle de la Vénétie. On parlait aussi d'une insurrection à Berlin.

Les nouvelles des Etats-Unis annoncent qu'on s'occupe du procès de Jefferson Davis. Mais il n'est pas probable que l'affaire puisse être jugée avant le mois de juin. L'accusé doit comparaître devant une cour civile.

J. RECOUX

Il se passe en ce moment, de par le monde, beaucoup de choses que nous ne comprenons guère ; mais ce que nous ne comprenons pas du tout, c'est l'attitude que paraît vouloir prendre la Belgique en présence du conflit qui paraît imminent. On annonce, en effet, que cet Etat, qui jouit, de par les traités, du bonheur très appréciable, quoique fort peu apprécié par lui, d'une neutralité absolue, n'aspire qu'à renoncer à cette précieuse neutralité, augmente son modeste effectif militaire, rappelle les soldats en congé, se livre, en un mot, à toute sorte d'actes inconsidérés, dont le moindre inconvénient est de lui faire gaspiller de l'argent; et qui, dans l'éventualité d'un conflit, pourrait avoir pour résultat de lui faire perdre cette nationalité même à laquelle il paraît tant tenir. On devrait pourtant bien comprendre à Bruxelles que s'il entrait dans les combinaisons stratégiques ou politiques d'une ou plusieurs des grandes puissances de supprimer l'œuvre de la conférence de Londres qui a créé une Belgique indépendante, ce ne seraient pas les 80 ou 100,000 hommes que la Belgique pourrait mettre en ligne qui empêcheraient les belligérants, dont les armées réunies ne compteraient pas moins d'un million de soldats, de s'installer sur le sol belge au mieux de leur convenance.

Nous entrevoyons plusieurs manières dont la nationalité belge pourrait disparaître, mais nous n'en connaissons qu'une qui aurait des chances sérieuses de la faire respecter : ce serait que la Belgique n'eut pas un seul soldat, pas un canon, pas une forteresse, et que son effectif militaire se réduisît à une simple gendarmerie, solidement organisée pour la défense de l'ordre public à l'intérieur. Si la Belgique présentait cet aspect absolument pacifique et si elle déclarait aux belligérants quels qu'ils soient qu'ils ne tireront jamais d'elle ni un homme ni un écu, il y a gros parier que ceux-ci ne demanderaient pas mieux que d'accepter et de respecter cette neutralité. Lorsque sur un champ de bataille on voit un drapeau noir flotter sur un point, on sait qu'il y a là une ambulance, et l'on regarderait comme infâme celui qui ferait tirer dessus. La Belgique peut aspirer à l'honneur et aux profits positifs d'être l'ambulance des armées européennes. Cela ne chatouille pas l'amour-propre guerrier, mais cela donne avantage et profits. Si la guerre est une folie, dernier reste des temps de barbarie, la neutralité effective et systématiquement maintenue est au moins le *commencement de la sagesse*.

C'est ainsi que paraît l'avoir compris la Suisse, la nation sage par excellence, laquelle a commencé par se pourvoir auprès des grandes puissances d'une déclaration de neutralité. Nous n'affirmons pas que, dans le cas d'une guerre européenne, cette neutralité ne serait pas violée, comme elle l'a été plusieurs fois pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire; mais n'est-ce rien pour une nation que d'être dispensée de donner aux belligérants étrangers le sang de ses enfants et d'en être quitte pour leur laisser fouler et même ravager son sol? De deux maux il faut savoir choisir le moindre ; et à la place de la Belgique et de la Suisse, nous préférerions avoir à laisser les armées européennes choisir les hauteurs de Zurich, les champs de Jemmapes et de Waterloo pour y vider leurs sanglants démêlés, que d'afficher la ridicule prétention de leur interdire ce champ clos, ou la folie d'y prendre place à côté d'elles.

E. MOUTTET.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'*Agence Havas* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Berlin, 10 mai.

La déclaration prussienne faite hier à la Diète, se termine ainsi : « La Prusse subordonnera aux exigences impérieuses de sa propre conservation ses relations avec une Confédération d'Etats qui, en opposition avec les principes suprêmes, compromet la sûreté de ses membres au lieu de l'augmenter.

D'après des avis directs de Copenhague, le gouvernement danois aurait ordonné la mise sur pied de guerre de son escadre.

La réponse à la dépêche autrichienne du 4 mai, qui déclare les négociations sur les armements épuisées, n'a pas encore été publiée.

Les bruits de l'envoi des troupes de la Hesse-Electorale à Dantzig, du retrait des troupes prussiennes de Kastadt, de l'établissement du 8e Corps d'armée devant Darmstadt, et enfin de sommations prussiennes adressées aux villes hanséatiques et au Hanôvre, ne se confirment pas.

La décision d'hier à la Diète germanique sur les garnisons fédérales a eu pour objet d'empêcher une augmentation du chiffre des troupes prussiennes à Mayence.

Francfort, 9 mai.

La Diète a voté aujourd'hui la proposition de la Saxe par 10 voix contre 5.

Ont voté pour : l'Autriche, la Bavière, la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg, Bade, Hesse Darmstadt, les maisons saxonnes, le Brunswick avec Nassau et la 16e Curie.

La Prusse a fait une déclaration dans laquelle, après avoir insisté de nouveau sur le caractère défensif de ses armements, elle a exprimé l'espoir que la Diète engagerait la Saxe à suspendre les armements qu'elle reconnaissait avoir faits contre la Prusse; sinon, ajoute la déclaration, il pourrait en résulter des conséquences qui forceraient la Prusse à ne plus régler sa conduite que par des raisons basées sur sa propre sécurité et sur sa position de grande puissance en Europe.

La Diète s'est ensuite occupée de l'augmentation survenue dans les garnisons prussiennes des forteresses fédérales par suite de la mobilisation ordonnée en Prusse. L'assemblée, prenant acte de la déclaration du plénipotentiaire militaire prussien *que le nombre légal des troupes que la* Prusse peut maintenir dans ces forteresses ne serait pas dépassé, a décidé que le Comité militaire serait chargé d'exercer une surveillance à cet égard.

Naples, 9 mai.

Une souscription est ouverte pour la formation d'un bataillon universitaire.

On a découvert des comités réactionnaires ; quelques arrestations ont eu lieu.

Florence, 9 mai.

La Chambre des députés a adopté, par 203 voix contre 48 le projet de loi qui autorise le gouvernement à pourvoir, par décrets royaux, à la sûreté publique.

L'*Italie* assure que le roi partira le 15 mai pour Plaisance. — Le même journal dit que l'ouverture officielle des bureaux pour les enrôlements de volontaires aura lieu demain.

Florence 10 mai.

Les journaux s'occupent tous du discours d'Auxerre qui a produit ici une impression profonde.

Le bruit que les Autrichiens auraient évacué les districts situés en deçu du Pô, est controuvé.

Des avis de Venise annoncent que l'Université de Padoue a été close. Le bruit court en Venetie que le siége de la lieutenance sera transféré à Udine.

La *Nazione* dit qu'aucune proposition n'a été faite jusqu'à présent par les puissances en vue de la réunion d'un congrès.

Les offrandes des municipalites en faveur des militaires qui se distingueront dans la guerre de l'indépendance continuent.

Florence, 10 mai, soir.

La Chambre des députés a continué la discussion des projets financiers. Quelques députés ont présenté des amendements qui ont été repoussés.

Le ministre des finances a présenté le budget de 1867.

Milan, 10 mai.

Une correspondance de Bucharest, publiée par la *Perseveranza*, signale diverses ovations faites dans les principautés au ministre italien, M. Visconti-Venosta, se rendant à Constantinople. Les municipalités de Ginegewo, d'Hraïla et de Galatz lui ont présenté des adresses exprimant les sentiments les plus sympathiques pour l'Italie. M. Visconti-Venosta a remercié au nom de l'Italie.

Messine, 9 mai.

La municipalité de Messine a voté une somme de 30,000 francs destinée à l'équipage du premier navire qui se distinguera dans les opérations ayant pour objet la délivrance de Venise.

Berlin, 10 mai.

La *Gazette de la Croix*, dit que le discours de l'Empereur Napoléon à Auxerre doit rappeler de nouveau aux puissances allemandes de qui dépend la décision finale si la guerre vient à éclater entre elle. Nous ne disons pas cela, ajoute l'organe fédéral, pour que la Prusse abandonne une seule de ses demandes légitimes, mais afin que les deux puissances examinent encore une fois sérieusement, avant qu'il ne soit trop tard, s'il n'y a aucune possibilité de s'entendre pacifiquement.

Londres, 11 mai, 11 h. 25 m.

La panique augmente. Une autre banque de Londres a suspendu ses paiements. Il y a beaucoup de demandes pour retirer les sommes déposées dans d'autres établissements.

Le bilan de la Banque de France constate une augmentation de 35 millions dans le portefeuille, de 4 millions dans le compte-courant du Trésor et de 46 millions dans les comptes-courants particuliers. Il y a diminution, au contraire, de 7 millions dans l'encaisse métallique et de 23 millions dans la circulation des billets. Cette situation indique le maintien d'une certaine activité commerciale ; elle montre aussi de la part des capitaux une disposition plus grande que jamais à se tenir sur la réserve en attendant des jours meilleurs et plus calmes pour les affaires. La banque a élevé son escompte de 3 1/2 à 4 0/0, ce qui est la conséquence inévitable de l'élévation de l'escompte sur les autres places européennes.

La Banque d'Angleterre vient d'élever son escompte à 9 %.

Le gouvernement annonce qu'il est prêt à suspendre l'acte de la Banque.

Le taux de l'escompte de la Banque de Prusse pour prêt sur marchandises est élevé à 6 et pour prêts sur effets à 9 1/2 %.

Le taux de l'intérêt pour les non-commerçants reste à 6 %.

La Banque de Hollande a élevé son escompte de 6 à 6 1/2 pour cent.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 11 mai 1866.

Dans le monde politique, on considère la formation des corps de volontaires italiens comme un acte agressif. Il devient de plus en plus certain que le gouvernement de Florence a la main forcée par le parti d'action. Quelques personnes s'obstinent à prétendre que le gouvernement de l'Empereur serait disposé à tolérer ces menées. Rien de plus inexact. En dehors des exhortations pacifiques adressées par le cabinet des Tuileries à Florence, on ne saurait oublier que Garibaldi n'a laissé échapper aucune occasion de manifester une antipathie aussi violente qu'absurde envers la France et l'Empereur.

Voici le texte de l'article 19 de la Constitution fédérale invoqué par la Diète de Francfort dans sa délibération sur les propositions de la Saxe :

« Lorsque des voies de fait sont à craindre ou ont effectivement eu lieu entre des membres de la Confédération, la Diète procédera à des mesures provisoires pour prévenir ou arrêter toute entreprise tendant à obtenir justice par des moyens violents ; elle veillera avant tout au maintien de l'état de possession. »

Il y a eu aujourd'hui séance générale au Sénat pour la discussion de plusieurs pétitions relatives à l'enquête agricole.

Au Corps législatif, réunion de diverses commissions, entre autres de celle relative à la contrainte par corps, à la police municipale de Paris et au budget de 1867.

Il n'y a absolument rien de fondé dans les bruits concernant de prétendues interpellations sur les affaires d'Allemagne et d'Italie et sur le discours prononcé par l'Empereur à Auxerre.

Un chroniqueur parisien pose cette question à propos de l'éventualité d'une intervention française en Italie : « Si nous sommes avec les Italiens et les Prussiens, nous sommes contre les Autrichiens. Eh bien! comment cela s'arrangera-t-il au Mexique, où nous combattons côte à côte avec les Autrichiens ? » Au fait, ce serait drôle.

D'après un bruit colporté dans les couloirs du Luxembourg et du Palais Bourbon, les rois de Prusse et d'Italie viennent de faire complimenter l'Empereur sur son discours d'Auxerre. Que Sa Majesté Victor-Emmanuel fasse bon marché des traités de 1815, à la bonne heure ! Mais le roi de Prusse ?... Après cela, M. de Bismark, lui aussi, trouve peut-être que le moment est venu de refaire le cadastre de l'Europe ?...

On assure de nouveau au Palais-Bourbon, que le rapport sur le projet de loi relatif à la contrainte par corps sera déposé prochainement.

La commission relative aux courtiers de marchandises a nommé rapporteur M. Pouyer-Quertier.

La *France*, dans ses *Echos*, raconte quelques incidents du bal des Tuileries. On disait que l'Empereur, entouré un moment de plusieurs membres des deux Chambres qui exprimaient respectueusement leurs craintes de guerre, aurait dit :

« Je ne m'explique pas cette émotion ; » l'on peut bien se battre en Autriche et » en Prusse, et être tranquille à Paris. »